

Compte rendu de séance Séance du 3 Février 2022

L'an 2022 et le 3 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle polyvalente sous la présidence de MEIRHAEGHE Sonia, Maire.

Présents : Mme MEIRHAEGHE Sonia, Maire, Mmes : DEGAY Michèle, HERBINET Sylvie, MM : COLLARD Benoît, GAUTHIEROT Guillaume, LEFEBVRE Fabrice, POINSOT Patrick, RIDEY Patrick, VANDEWALLE Claude.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. EMONET Emmanuel à Mme MEIRHAEGHE Sonia
Excusé(s) : Mme ONRAEDT Mélanie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 24/01/2022

Date d'affichage : 25/01/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. RIDEY Patrick

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- DEL03022022-1 - Examen des rapports d'évaluation adoptés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées du 15/11/2021.
- DEL03022022-2 - Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. du Centre de Gestion de l'Aube.
- DEL03022022-3 - Remboursement d'un sinistre par Groupama
- DEL03022022-4 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
- DEL03022022-5 - Subventions attribuées en 2022.
- DEL03022022-6 - Création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps non complet et cycle de travail annualisé.

Complément de compte-rendu:

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées concernant le transfert à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole de la subvention allouée par la commune de Sainte Maure au club de handball féminin de Troyes/Sainte Maure qui évolue en championnat national.
- D'approuver le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées concernant la réduction annuelle de 24 481 € à opérer sur les attributions de compensation fiscale allouées à la commune de Lavau de 2017 à 2021.
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de l'Aube.
- D'accepter le remboursement de 1 446,18 € proposé par Groupama pour le sinistre du 17/09/2021.
- D'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022.
- D'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2022.
- De créer un emploi permanent à raison de 2,5 heures hebdomadaires, à compter du 01/03/2022 pour une durée de 6 mois, pour le poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, et de soumettre ce poste à un cycle de travail annualisé.

- De mener une réflexion sur l'entretien des espaces verts de la commune, et d'étudier différents devis.
- D'accepter le devis de l'entreprise BRACQ d'un montant de 19 600,71 € HT soit 23 520,85 € TTC, pour le changement de la tôle en façade de la grange par un bardage en bois, sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.
- D'envisager le remplacement du matériel informatique du secrétariat de mairie.
- De prendre note que des travaux sont encore nécessaires pour finaliser la mise en accessibilité de la mairie et de la salle polyvalente.
- De prendre note que le repas des Aînés est reporté au 11 septembre 2022.
- De remercier vivement les personnes qui se sont rendues disponibles pour effectuer les remplacements à la cantine et à la garderie de Charmont sous Barbuise.

Séance levée à: 20:40

En mairie, le 17/02/2022

Le Maire
Sonia MEIRHAEGHE

